



- Date de convocation : 02 octobre 2025
- Date d'affichage : 02 octobre 2025
- Membres en exercice : 23
- **Présents : 22**
- **Votants : 22**
- **Pouvoir : 0**

L'An deux mille vingt-cinq, le neuf octobre à 20h00,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le deux octobre 2025 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Eric THERRY, Maire, M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN, Adjoint au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ, Conseillers Municipaux en exercice.

Absent : M. Franck LAGNIAUX.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°34/3.6.1 – HARMONISATION DES TARIFS ALSH MERCREDI, PETITES ET GRANDES VACANCES

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable de la commission Enfance – Jeunesse en date du 23 septembre 2025 ;

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant qu'il a été relevé des incohérences sur les tarifications appliquées à l'ensemble des tranches pour la journée du mercredi à l'ALSH, qui est facturée plus chère qu'une journée petites et grandes vacances ;

Considérant qu'il convient au Conseil Municipal d'approuver l'harmonisation des tarifs ALSH mercredi, petites et grandes vacances, et les tarifs appliqués aux différentes tranches de facturation seront alignés sur les tarifs journée de l'ALSH du mercredi ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve l'harmonisation des tarifs ALSH mercredi, petites et grandes vacances.

Décide que les tarifs appliqués aux différentes tranches de facturation seront alignés sur les tarifs journée de l'ALSH du mercredi et actif à compter du 1^{er} novembre 2025.

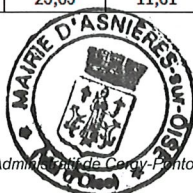
Enfants inscrits en maternelle

TARIF ALSH MERCREDI ASNIEROIS			
	journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
T1	15,63	6,90	9,68
T2	18,26	8,10	11,36
T3	21,69	9,60	13,49
T4	23,71	10,50	14,77
T5	24,42	11,00	15,42
T6	25,55	11,61	16,05

Enfants inscrits en élémentaire

TARIF ALSH MERCREDI ASNIEROIS			
	journée	1/2 journée sans repas	1/2 journée avec repas
T1	15,69	6,90	9,74
T2	18,32	8,10	11,58
T3	21,76	9,60	13,56
T4	23,78	10,50	14,85
T5	24,71	11,00	15,51
T6	25,65	11,61	16,15

Le Maire,



La secrétaire